

## Compte rendu de la session du Conseil Communautaire du 20 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 20 décembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Date de convocation : 11 décembre 2018

Présents :

Mesdames PRAULT, PROT, MECHE, DANVY et SCHNEIDER, Messieurs ROCHET, LOUPIAS, MARIN, BURDIN, CAMUS, DAUBORD, BOSCARINO, TELLIER, LALANGE, MARCQ, BOISLAIGUE, VALET et BORGEAIS.

Absents excusés :

Madame BERTHON a donné pouvoir à Madame Simone PROT  
Monsieur Christophe JUBERT a donné pouvoir à Madame Martine PRAULT  
Madame Liliane BIDAULT a donné pouvoir à Monsieur DAUBORD  
Monsieur Bernard BARRE, représenté par son suppléant Monsieur Gérard ROCHET  
Monsieur PROUTEAU

Assistaient également :

Madame MELIN, Messieurs COULON, ROCAMORA, GUILLOT et RENARD, Membres suppléants  
Monsieur Alain POTIER, conseiller municipal d'Obterre,  
Madame Christelle CHAMBARD, Secrétaire Générale.

Le Président donne lecture du compte rendu de la dernière session du Conseil Communautaire en date du 25 septembre 2018 ; le Conseil Communautaire l'approuve à l'unanimité.

### Décisions du Président

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire en date du 6 mai 2014 accordant délégation au Président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en procédures adaptées en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget ; le Président rend compte des décisions qu'il a prises :

**D2018-09 : Travaux au multiservices de Paulnay**

Le Président, suite à la résiliation du marché de travaux pour la création d'un commerce multiservices à Paulnay conclu avec l'entreprise Valençay Confort, a consulté des entreprises pour l'achèvement des travaux et a retenu les offres suivantes :

- Chauffage réversible, ventilation cuisine et fumisterie : Sarl JOENNEY HENON de Chatillon-sur-Indre (36700) pour un montant de 19 801 € HT soit 23 761,20 € TTC (dont l'option compensation d'un montant de 6 885,44 €)

- Plomberie et réseau gaz : Sarl JOENNEY HENON de Chatillon-sur-Indre (36700) pour un montant de 8 068,35 € HT soit 9 682,02 € TTC

- Ventilation : LABRUX SAS du Blanc (36300) pour un montant de 12 676,80 € HT soit 15 212,16 € TTC .

Monsieur VALET intervient pour informer le conseil communautaire de l'avancée des travaux suite à la résiliation du Marché avec l'entreprise Valençay Confort, et confirme que ces nouveaux devis ne dépassent pas l'enveloppe initialement prévue. Il précise que nous sommes en attente du certificat du Consuel indispensable pour la mise en service de la fourniture d'électricité.

La réception définitive des travaux aura lieu le 21 décembre 2018.

Sébastien Lalange confirme l'arrivée des nouveaux gérants le 30 décembre 2018.

## **Finances**

### **N° 08/01-2018 – Autorisation de dépenses avant le vote du budget pour l'investissement**

Monsieur le Président rappelle que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux collectivités sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater, des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2019, dans la limite de 25 % des crédits ouverts aux budgets 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Aussi il propose de l'autoriser à engager les dépenses d'investissement sur les opérations suivantes :

#### Budget Affaires, Economiques :

2313-115- F9 - Multiservices de Paulnay 20 000 €

#### Budget Logements :

2313-129- F7 - Presbytère 6 637, 50 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la proposition du Président.

### **N° 08/02-2018 – Provision taxe de séjour**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes émet des titres pour percevoir la taxe de séjour forfaitaire. Le produit des titres réellement encaissés est ensuite reversé à Destination Brenne.

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le principe de la constitution d'une provision en vue de couvrir la différence entre le montant des titres émis et celui des titres réellement payés par les redevables.

Il précise qu'au 30/11/2018 la Communauté de communes a émis 16 175,50 € de titres pour la taxe de séjour et en a encaissé 15 545,50 € à la date du 20 décembre 2018 ; la provision à constituer serait donc de la différence soit, 630 €. Aussi, il propose de constituer sur l'exercice 2018 une provision d'un montant de 630 € pour couvrir le risque de non recouvrement des titres de recettes émis par la Communauté de Communes pour la perception de la taxe de séjour forfaitaire. Le Conseil Communautaire, après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité, vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2321-2, R. 2312-2 et R. 2321-3, et l'Ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005, décide de constituer sur l'exercice 2018 une provision d'un montant de 630 € pour couvrir le risque de non recouvrement des titres de recettes émis par la Communauté de Communes pour la perception de la taxe de séjour forfaitaire et précise que ces provisions seront révisées chaque année à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution de la situation du recouvrement.

### **N° 08/03-2018 – Tarifs 2019 repas à domicile**

Monsieur le Président présente la proposition de la commission concernant les prix des repas à domicile pour l'année 2019 qui propose de ne pas les modifier. Ainsi, le prix du repas resterait fixé à 8,70 € par plateau et la facturation des contenants cassés serait fixée comme suit :

- Plateau repas isotherme :	95 €
- Assiettes Arcoroc :	6 €
- Couvercle :	17 €
- Saladier Frigoverre :	2,70 €
- Fermeture poignée inox :	35 €
- La mallette complète :	160 €
- Bol porcelaine	4,10 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions du Président et décide d'appliquer les tarifs tels que proposés ci-dessus à compter du 1er janvier 2019.

## N° 08/04-2018 – Multiaccueil : vente de matériel réformé et retrait de l'inventaire

Monsieur le Président de la commission services à la personne propose de vendre du matériel obsolète dont la structure Multiaccueil n'a plus l'utilité, à savoir, 6 lits parapluie « Caddy Line Blue Navy » au prix de 15 € l'unité. Il précise que ce matériel sera retiré de l'inventaire. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de vendre le matériel listé ci-dessus selon le tarif proposé, et autorise le Président à émettre les titres de recettes correspondants.

## N° 08/05-2018 - Participation des communes de Martizay et Mézières pour l'organisation du Festival de contes « La clé dans le Sac » 2018.

Monsieur le Président rappelle l'organisation du Festival de contes « La Clé dans le Sac ».

L'organisation de cette action culturelle pilotée par la Communauté de Communes Cœur de Brenne, se fait en partenariat avec la bibliothèque de Mézières et la médiathèque de Martizay. Les communes de Martizay et Mézières-en-Brenne s'impliquent également en participant financièrement à cette manifestation. Ainsi, pour l'édition 2018 du festival, il est proposé que les communes de Martizay et de Mézières reversent chacune la somme de 750 €. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer la participation financière des communes de Martizay et Mézières-en-Brenne au festival de contes « la clé dans le sac » 2018 à 750 € chacune, et autorise le Président à émettre les titres de recettes correspondants.

Il est souligné que ce Festival connaît un vif succès.

## N° 08/06-2018 – Décisions Modificatives

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer les écritures comptables suivantes :

### BUDGET LOGEMENTS (DM N°4) :

• <u>Dépenses d'investissement</u>	
165-01 F7 Remboursement de caution	+ 194,00 €
2313-129 F7 travaux presbytère	- 194,00 €
• <u>Dépenses de fonctionnement</u>	
6215 F7 Charges de personnel	+ 76,44 €
022 F7 Dépenses Imprévues	- 76,44 €

### BUDGET PRINCIPAL (DM N°5) :

• <u>Dépenses de fonctionnement</u>	
022 F01 Dépenses Imprévues	- 16 922,71 €
7398 F01 Reversements, restitutions et prélèvements divers	+ 16 175,50 €
6817 F01 Dotations aux provisions	+ 630,00 €
6718 F01 Autres charges exceptionnelles	+ 117,21 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus.

## **Personnel**

### N° 08/07-2018 – Service portage de repas à domicile : reconduction du poste d'agent social contractuel

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que suite à la suppression des contrats aidés, pour la continuité du service de portage de repas à domicile, un poste d'agent social contractuel à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires pour une durée d'un an avait été créé en décembre 2017. Compte tenu des besoins du service, il convient de reconduire ce poste. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire le poste d'agent social contractuel à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires pour une durée d'un an à compter du 24 décembre 2018, avec une rémunération brute mensuelle basée sur le taux horaire du SMIC et autorise le Président à signer le contrat correspondant.

L'ordre du jour est épuisé, néanmoins Monsieur BURDIN intervient pour informer le Conseil Communautaire sur le SCoT. Il regrette qu'une fois de plus le Quorum n'ait pas été atteint, c'est selon lui la seule contrainte qui subsiste.

Monsieur Michel GUILLOT indique que beaucoup de points qui empêchaient les PLU ont été modifiés.

Madame Annick MELIN rappelle que le comité syndical du SCoT se réunira le 21 décembre uniquement pour le vote du budget. La cotisation pour 2019 restera la même qu'en 2018.

Une OPAH démarrera en 2019.

Monsieur CAMUS informe le conseil des manifestations suivantes :

- Cérémonie des Vœux : le 11 janvier 2019
- Réunion du Bureau jeudi 24 janvier 2019 à 17h00
- Conseil Communautaire : le 5 février 2019 à 17h30

Fait à St Michel En Brenne, le 24 décembre 2018

Le Président,

Jean-Louis CAMUS

